



lettre info du 22

La lettre n° 3 du SE-UNSA des Côtes d'Armor – 10 novembre 2016

Syndicat des Enseignants de l'Unsa des Côtes d'Armor
93, Boulevard Edouard Prigent
22000 Saint-Brieuc
Tél : 02 96 78 71 52 – mel : 22@se-unsa.org

CAPD du 24 novembre : Avancement

Pensez à nous retourner votre fiche de suivi ! Consultez toutes les infos (Comment ça marche, à quel rythme, les barèmes des années passées).

[Fiche de suivi et infos Avancement](#)

Permut : je demande le suivi personnalisé du SE-Unsa

Vous êtes professeur des écoles et vous souhaitez changer de département ?

La note de service mobilité 1er degré vient de paraître au BO ce jeudi 10 novembre 2016.

Afin d'en faciliter la lecture, le SE-Unsa met à votre disposition une brochure spéciale :
« Les permut : comment ça marche ? ».

N'hésitez pas à nous demander notre brochure spéciale ou, encore mieux, pour bénéficier du suivi personnalisé du SE-UNSA durant toutes les opérations de permutations, adhérez !

[En savoir plus](#)

Direction d'école : Votre avis, vos remarques

Un groupe de travail sur la simplification des tâches administratives des directeurs aura prochainement lieu. Vous trouverez ci-dessous ce que nous avons dit en audience au rectorat et que nous redirons durant cette réunion, entre autre. N'hésitez surtout pas à nous faire part de vos remarques !

« Notre syndicat a toujours œuvré, revendiqué et obtenu des avancées pour nos collègues directeurs. Durant ces derniers mois, quelles que soient les instances, nous avons alerté vos services et pointé le mal être des directrices et directeurs dans notre académie en raison d'une surcharge de travail. Alors que l'on parle de simplification des tâches, nous en sommes clairement à une complexification des tâches. » La mise en place du Bureau virtuel tendait à alléger la tâche des directeurs mais à l'heure actuelle sa mise en place n'atteint pas du tout cet objectif, bien au contraire.

[En savoir plus](#)

Cappei : le remplaçant des 2CA-SH et Capa-SH est en route

À l'issue de trois groupes de travail, la feuille de route des nouveaux textes réglementaires concernant le Cappei(*), nouvelle certification qui remplacera à la rentrée 2017 le Capa-SH et le 2CA-SH, est tracée. L'avis du CSE sera sollicité très prochainement sur ces textes. Les remarques formulées par le SE-Unsa ont été, en grande partie, prises en compte.

[En savoir plus](#)

SE-UNSA, Syndicat utile : Mes prestations
Action sociale

Elle vise à améliorer vos conditions de vie ainsi que celle de votre famille. Vous pouvez en bénéficier que vous soyez titulaire ou pas, retraité ou actif. Elle peut se décliner sous diverses formes. Le SE-Unsa, syndicat utile, a recensé l'ensemble de ces déclinaisons.

[Mon action sociale](#)

SE-UNSA, Syndicat utile : Ma rémunération

Comprendre sa fiche de paie

Vous êtes nombreux à demander à mieux comprendre votre fiche de paie ; Quel est votre revenu, comment est il calculé et quelles sont les retenues ? Le SE-Unsa, syndicat utile, a construit un petit outil pour vous aider à décrypter ce document.

[Je comprends ma fiche de paie](#)

SE-UNSA, Syndicat utile : Mes droits et devoirs

Quels sont mes droits et mes devoirs en tant que fonctionnaire et enseignant ? C'est une question que vous avez été ou que vous serez amené à vous poser. Le SE-Unsa, syndicat utile, vous propose un rapide aperçu.

[Je fais le point sur mes droits et devoirs](#)

Découvrez nos parutions

[Locales](#)

[Nationales](#)

Mémento « mes aides sociales »

PIMS, ASIA, Alloc, CAF, SFT... Tous ces acronymes sur les aides financières vous interrogent ? Demandez notre Memento "Mes aides sociales" pour ne rater aucune aide, savoir où les trouver et connaître leurs montants.

[Formulaire de demande](#)

Novembre : le bon moment pour adhérer !

C'est décidé, j'adhère au SE-Unsa ! Pour être acteur de l'évolution de l'Ecole, pour ne pas subir les transformations et pour faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !

Par ailleurs, vous bénéficiez des conseils et de l'aide du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.

Rappel : après déduction fiscale, une cotisation de 100 euros ne revient qu'à 34 euros.

[Rejoignez-nous !](#)